



Repasser son permis de conduire suite à des infractions

Par Visiteur

BONJOUR, DEPUIS 2007 J'ai eu plusieurs infractions

1er:alcol au volant-6 poing

2eme:" " " " "-6 poing

3eme: CONDUITE SANS PERMIS

question: est ce que je doit repasser le permis ou que le code de la route

j'ai eu mon permis de conduire avril 1984

Par Visiteur

Cher monsieur,

BONJOUR, DEPUIS 2007 J'ai eu plusieurs infractions

1er:alcol au volant-6 poing

2eme:" " " " "-6 poing

3eme: CONDUITE SANS PERMIS

question: est ce que je doit repasser le permis ou que le code de la route

j'ai eu mon permis de conduire avril 1984

Dans la mesure où votre permis a été invalidé pour défaut de point alors c'est bien "tout" le permis qui doit être repassé et non pas seulement le Code de la route.

Très cordialement.